

Entreprise et droits fondamentaux

**ECTS : 3**

**Description du contenu de l'enseignement :**

Ce cours a vocation à former les étudiants de Master 2 à l'utilisation du droit de la Convention européenne des droits de l'Homme par les entreprises. Il aborde le contentieux de la Cour européenne les concernant directement ainsi que la jurisprudence administrative appliquant la Convention EDH au monde des affaires.

Il s'agit d'envisager la manière dont un instrument juridique, initialement conçu pour protéger les individus, peut bénéficier à des personnes morales ainsi que les droits fondamentaux concernés par cette extension (droit au procès équitable, droit de propriété, droit au respect du domicile et des correspondances...).

Tout au long du cours, les étudiant.e.s abordent des cas jurisprudentiels concrets grâce à la recherche et à l'analyse d'arrêts pertinents.

**Compétence à acquérir :**

Maîtriser les principaux droits et libertés fondamentaux appliqués aux entreprises

Savoir identifier les principales techniques d'interprétation jurisprudentielles permettant l'extension du contenu et de la portée d'un droit garanti par la Convention EDH

Comprendre les interactions entre la Cour EDH et le juge administratif à propos des droits fondamentaux appliqués au monde des affaires

**Mode de contrôle des connaissances :**

L'examen terminal prendra la forme d'une épreuve orale ou écrite.

**Document susceptible de mise à jour - 25/02/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16**